Procès-verbal nº 74

Assemblée communale ordinaire du mercredi 25 juin 2014 à 20h00 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 21 du 12 juin 2014, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public.

Ordre du jour :

- 1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire 11 décembre 2013.
- 2. Information « Chemin du Grandmont ».
- 3. Présenter, discuter et adopter un crédit de Fr. 290'000.00 pour l'étude de viabilisation « Champ du Clos » ainsi que de l'achat des terrains, à Fr. 25.00 le m2, à couvrir par voie d'emprunt, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et procéder à la consolidation.
- 4. Présenter, discuter et adopter un crédit de Fr. 31'000.00 pour l'étude de viabilisation « Les Lammes Zone industrielle », à couvrir par voie d'emprunt, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et procéder à la consolidation.
- 5. Présenter, discuter et adopter les comptes de l'exercice 2013.
- 6. Présenter, discuter et adopter l'augmentation de la limite de crédit du compte courant bancaire de Fr. 100'000.00 à Fr. 200'000.00.
- 7. Divers.

La présidente Béatrice Kottelat ouvre l'assemblée à 20h00 et remercie les personnes présentes. Elle excuse Monsieur André Marquis, absent pour raison de santé.

Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs suivants sont proposés et acceptés à l'unanimité par une levée de main :

- Daniel Bürki
- Raphaël Dupré

Il y a 22 personnes présentes sur les 433 ayants droit dans notre commune.

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2013.

L'assemblée l'accepte à l'unanimité par une levée de main.

2. Information « Chemin du Grandmont ».

Rapporteur : Claude Ciocchi du bureau Rolf Eschmann

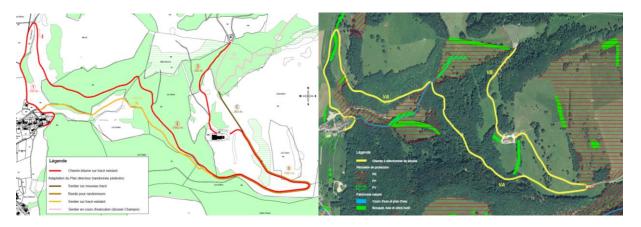
<u>Informations générales</u>

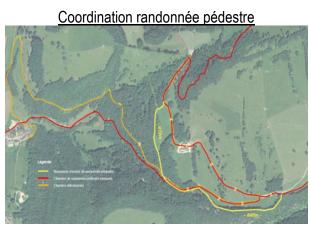
Mandat avant-projet communal: mars 2013

Présentation des variantes à la Commune : août 2013

Visite fédérale : 15 novembre 2013
Assemblée d'information : 25 jun 2014

Projet général (avant-projet)





Devis A suite à la visisite fédérale

VARIA	NTE A : Accès => Mervelier			
LOT A	Génie civil (Tronçon)	189 m'	200 fr./m'	37'800 fr.
	Génie civil (Tronçon B)	608 m'	180 fr./m'	109'440 fr.
	PV pour surlargeur et purge		bloc	15'000 fr.
	Honoraires		8.0%	12'979 fr.
			Sous-total HT	175'219 fr.
			TVA 8%	14'018 fr.
	Total LOT A TTC (travaux et honoraire	es)		189'237 fr.
LOT B	Génie civil	2662 m'	180 fr./m'	479'160 fr.
	2 bovis stop et surlargeur		bloc	25'000 fr.
	Evacuation de eaux de surface		bloc	10'000 fr.
	Sentier pédestre et signalisation		bloc	15'000 fr.
	Honoraires		8.0%	39'533 fr.
			Sous-total HT	568'693 fr.
			TVA 8%	45'495 fr.
	Total LOT B TTC (travaux et honoraire	es)		614'188 fr.
		ANTE A (TTC)	803'425 fr.	

VARIANTE B : Accès => Montsevelier			
Génie civil	582 m'	220 fr./m'	128'040 fr.
PV rocher et fontaine		bloc	10'000 fr.
Participation aux accès sur Montsevelier	r	bloc	40'000 fr.
Sentier pédestre		bloc	10'000 fr.
Honoraires		8.0%	15'043 fr.
		Sous-total HT	203'083 fr.
		TVA 8%	16'247 fr.
Т	OTAL VARIA	ANTE B (TTC)	219'330 fr.

Devis B (modèle financier retenu)

- Définiation d'un montant plafond de Fr. 526'000.00 (accès par Montsevelier en bitume Fr. 180'000.00 y compris loge et réfection en gravbier Fr. 346'000.00)
- Devis Lot B: Fr 615'000.00 (accès par Mervelier)
- Subventionnement « collectif » soit : Confédération 33% et Canton 30% soit 63 %
- Fr. 615'000.00 subvention de Fr. 331'380.00 (Fr. 526'000.00) = solde communal de Fr. 284'000.00

Calendrier

• Mise à jour du dossier et validation du modèle financier par les instances : août 2014

Dépôt public : octobre 2014Appel d'offres : novembre 2014

Assemblée communale (crédit): février 2015

Début des travaux : Juin 2015

Questions

- Dominique Beuchat demande quelles sont les arguments pour favoriser la desserte par Mervelier ? Claude Ciocchi répond que l'entretien du chemin par Mervelier doit de toute façon être réalisé (env. Fr. 160'000.00 pour 10 ans). Il ajoute également que l'accès officiel du site est par Mervelier, que le déneigment sera plus facile et surtout que c'est aussi un chemin d'accès pour les biens bourgeois de la commune.
- Bertrand Mouttet explique que ce chemin ne dessert pas simplement la ferme mais aussi les patûrages des agriculteurs du village. Il invite le Conseil communal à avancer rapidement dans ce dossier. Il explique également que c'est un plus pour les promeneurs.
- Sylvia Juillerat Bürki pense que l'argument promeneur n'est pas adéquat.
- Etienne Chételat demande si le chemin sera élargi ? Claude Ciocchi répond que c'est une norme fédérale de 4 mètres de large. Un expert fédéral viendra contrôler à la fin des travaux.
- 3. Présenter, discuter et adopter un crédit de Fr. 290'000.00 pour l'étude de viabilisation « Champ du Clos » ainsi que de l'achat des terrains, à Fr. 25.00 le m2, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et procéder à la consolidation.

Rapporteur : Claude Ciocchi du bureau Rolf Eschmann

Contenu d'un plan spécial

- Plans et prescriptions
- Périmètre défini de manière cohérente
- PS règlemente la construction, la protection et l'organisation d'un secteur
 - Aires de circulations pour tous les usagers
 - Places de stationnement, garages, accès
 - Evacuation des eaux claires et des eaux usées
 - Approvisionnement en eau potable et lutte incendie
 - Electricité, téléphone
 - Aménagement extérieurs des bâtiments et des places
 - Etapes de réalisation
 - Modes de construction (hauteurs, longueurs, distances, ...)
 - Alignements

Procédure du plan spécial

- Initiative : Commune ou propriétaires privés
- La commune doit entendre les propriétaires intéressés
- Elaboration du projet
- Présentation du projet aux propriétaires (éventuellement aux riverains), recuiel des propositions et des de position (pv)
- Envoi du dossier pour examen préalable
- Mise au net
- Procédure d'adoption (par le Conseil communal ou Assemblée) et d'approbation (par le SDT)

Plan de zones

Concepttion directrice

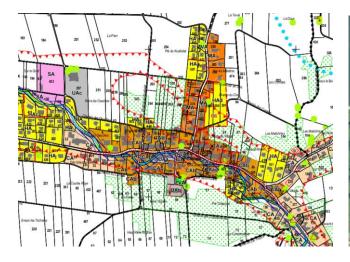




Schéma directeur (I)

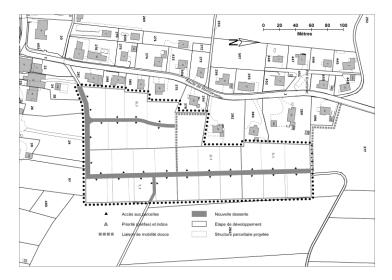


Schéma directeur (II)

- Objectifs d'aménagement
 - Equipement et structure foncière permettant la construction de 29 maisons individuelles ou jumelées.
 - Desserte du secteur par une nouvelle route d'accès à partir de la route de Montsevelier
 - Maintien de liaisons pour desservir les parcelles agricoles
 - Aménagement routiers (mesures de modération) permettant la cohabitation de tous les usagers
 - Liaisons piétonnière assurées vers la route de Montsevelier (trottoir et arrêt de bus)

Schéma directeur (III)

- Principes
 - Etablissement de plans spéciaux obligatoires intégrant les objectifs d'aménagement et les principes du schéma directeur.
 - Ordre non-contigu
 - Intégration des constructions au site

Schéma directeur (IV)

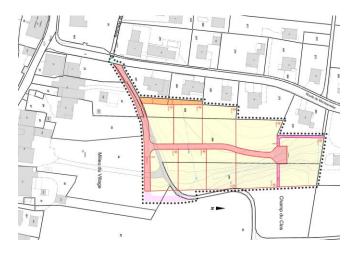
Affectation: zone HA secteur à définir

Surface brute : 282 aresSurface nette : 255 ares

Indice d'utilisation : min. 0.25 et max. 0.40

Nombre min. logements:
 29 maisons individuelles (9 étape 0, 8 étape 1, 6 étape 2 et 6 étape 3)

PS Champ du Clos – plan d'occupation



Crédit proposé

Honoraires :Achat terrains + compensation arbres fruitiers

Crédit total

Fr. 45'400.00

Fr. 244'600.00 Fr. 290'000.00

Questions

• Renato Christen demande comment il doit procéder s'il souhaite acheter une bande de terrain derrière chez lui ? Claude Ciocchi répond que chaque propriétaire riverain sera convoqué pour une discussion.

- Bertrand Mouttet souhaite connaître la grandeur des parcelles. Claude Ciocchi répond entre 800 et 1000 m2.
- Renato Christen souhaite savoir s'il est possible de construire un locatif dans l'étape 0. Claude Ciocchi répond négativement.
- Sylvia Juillerat Bürki demande si tous les prppriétaires ont acceptés de vendre ? Martine Brêchet répond positivement, un promesse de vente sera signée prochainement sous réserve de l'acceptation du plan spécial.
- Dominique Beuchat demande si la commune ne prend pas trop de risque par rapport au financement ?
 Martine Brêchet répond que la commune a de la demande pour la vente de ces parcelles.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité un crédit de Fr. 290'000.00 pour l'étude de viabilisation « Champ du Clos » ainsi que de l'achat des terrains, à Fr. 25.00 le m2, à couvrir par voie d'emprunt et donne compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et procéder à la consolidation.

4. Présenter, discuter et adopter un crédit de Fr. 31'000.00 pour l'étude de viabilisation « Les Lammes – Zone industrielle », à couvrir par voie d'emprunt, et donner compétence au Conseil pour se procurer le financement et procéder à la consolidation.

Rapporteur : Claude Ciocchi du bureau Rolf Eschmann



Conception directrice



Règlement communal sur les constructions

Art. 75 – affectation du sol zone MA Utilisations autorisées : habitat, activités engendrant peu de nuisances (commerces, services, artisanat, petites industries), exploitations agricoles, services publics.

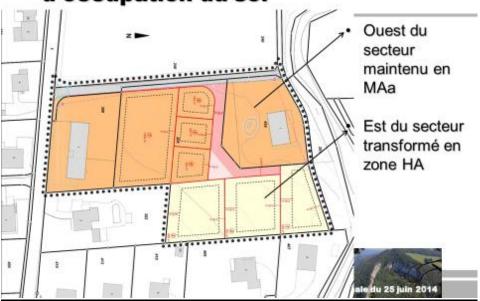
• Art. 77 – degré d'utilisation du sol, al. 2 secteurs, MAa et Mac

- Indice d'utilisation minimum: 0.25 - Indice d'utilisation maximum: 0.60

Art. 87 à 89 – alignements, distances, longueurs, hauteurs. Questions réglées par le plan spécial.

Plan d'occupation du sol

PS Les Lammes – plan d'occupation du sol



Prochaines étapes

Analyse de la carte des dangers et du PGEE par ATB : juillet – août 2014

• Coordination avec la commune et les riverains : août 2014

 Examen préalable du canton : septembre 2014

Mise au net : décembre 2014 Dépôt public : février 2015

mars 2015 Levée des oppositions éventuelles :

 Procépdure d'approbation SDT et Commune : juin 2015

Fin de la procédure : juillet 2015

Début de la viabilisation : 2ème semestre 2015

Crédit proposé

Honoraires: Fr. 31'000.00

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité un crédit de Fr. 31'000.00 pour l'étude de viabilisation « Les Lammes - Zone industrielle », à couvrir par voie d'emprunt, et donne compétence au Conseil pour se procurer le financement et procéder à la consolidation.

5. Présenter, discuter et adopter les comptes de l'exercice 2013.

Rapporteur : Alexandra Wingeier

Alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 92'024.00, le compte de fonctionnement municipal 2013 se solde avec un déficit de Fr. 4'455.16.

Comptes municipaux 2013						
	Charges		Produits			
Rubriques	Budget	Compte	Différence	Budget	Compte	Différence
1. Administration	184'100.00	169'210.45	-14'889.55	41'900.00	50'669.25	+8'769.25
2. Travaux publics	89'000.00	199'134.25	+110'134.25	79'500.00	152'235.65	+72'735.65
3. Affaires juridiques	4'180.00	7'999.90	+3'819.90	2'300.00	1'950.00	-350.00
5. Instruction	718'150.00	723'850.61	+5'700.61	15'500.00	24'265.25	+8'765.25
6. Aide Sociale	337'425.00	333'435.75	-3'989.25	11'600.00	13'025.00	+1'425.00
7. Economie	25'200.00	15'934.75	-9'265.25	200.00	0.00	-200
8. Finances	223'350.00	281'110.55	+57'760.55	32'410.00	64'042.65	+31'632.65
9. Impositions	100'800.00	34'654.00	-66'146.00	1'412'171.00	1'474'831.90	+62'660.90
11. Enlèvement des ordures	47'200.00	50'855.55	+3'655.55	47'200.00	50'855.55	+3'655.55
12. Inhumations	5'200.00	23'835.35	+18'635.35	2'500.00	2'194.30	-305.70
13. Service du feu	14'70000	11'914.95	-2'785.05	12'000.00	13'411.40	+1'411.40
14. Canalisation	50'000.00	36'141.15	-13'858.85	50'000.00	36'141.15	-13'858.85
Totaux	1'799'305.00	1'888'077.26		1'707'281.00	1'883'622.10	
Bénéfice (+) ou perte (-)				-92'024.00	-4'455.16	

La dette communale à moyen et long terme au 31.12.2013 s'élevait à environ <u>Fr. 2'289'000.00</u>. La fortune nette diminue à <u>Fr. 333'497.00</u>.

Le compte de fonctionnement bourgeois 2013 se solde avec un déficit de $\underline{\text{Fr. 32'005.10}}$ alors qu'au budget, ce dernier atteignait $\underline{\text{Fr. 16'400.00}}$.

Compte Bourgeois 2013					
	Charges		Produits		
Rubriques	Budget	Compte	Budget	Compte	
1. Autorités	25'400.00	24'172.35	450.00	0.00	
2. Travaux publics	13'100.00	842.40	4'000.00	0.00	
8. Finances	39'100.00	89'920.95	56'750.00	82'930.60	
18. Exploitation forestière	0.00	13'618.70	0.00	13'618.70	
Totaux	77'600.00	128'554.40	61'200.00	96'549.30	
Excédent de charges en fr.			16'400.00	32'005.10	

La dette bourgeoise à long terme s'élève à <u>Fr. 351'646.10</u> et la dette bourgeoise envers la municipalité s'élève à <u>Fr. 404'300.39</u>. La fortune diminue à <u>Fr. 615'428.76</u>.

La commission des finances préavise favorablement ces comptes 2013.

La commission de vérification des comptes donne lecture de leur rapport de vérification.

La commission de vérification des comptes félicite Madame Alexandra Wingeier, caissière communale, pour la tenue et l'excellente présentation des comptes 2013. Compte tenu de ce rapport, la commission invite l'assemblée à accepter les comptes 2013 et d'en donner décharge à la caissière et au Conseil communal.

Au vote à main levée l'assemblée adopte à l'unanimité les comptes municipaux 2013.

Au vote à main levée l'assemblée adopte à l'unanimité les comptes bourgeois 2013.

Au vote à main levée l'assemblée adopte à l'unanimité de donner décharge au Conseil communal ainsi que la caissière communale.

6. Présenter, discuter et adopter l'augmentation de la limite de crédit du compte courant bancaire de Fr. 100'000.00 à Fr. 200'000.00.

Rapporteur: Michel Randin

Au vote à main levée l'assemblée adopte à l'unanimité d'augmenter la limite de crédit du compte courant bancaire de Fr. 100'000.00 à Fr. 200'000.00.

7. Divers.

Plantes envahissantes

Bertrand Mouttet souhaite que ce problème soit pris au sérieux. Le Conseil communal prend acte de cette remarque.

Eclairage public

Jean Charmillot souhaite que l'éclairage public soit mieux géré (lumière allumée lorsqu'il ne fait pas sombre. Le Conseil communal va se renseigner pour savoir s'il est possible d'avoir un détecteur sur la commune et non à Courrendlin.

Matériaux lors de travaux

Jean-Claude Kottelat rend attentif le Conseil communal que lors de travaux les matériaux ne doivent pas être déposés n'importe où. Le Conseil communal prend acte de cette remarque.

Martine Brêchet remercie les participants et souhaite une joyeuse fête du village à toutes et tous ainsi que de belles vacances d'été.

Béatrice Kottelat ajoute que toutes les remarques faites dans les divers lors de la dernière assemblée ont été traitées.

La parole n'étant plus utilisée, la Présidente, Madame Béatrice Kottelat, lève l'assemblée à 21h30 devant 22 personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENTE SECRETAIRE
Béatrice Kottelat Alexandra Wingeier